

Public

- Conseillers à la Sécurité titulaires du certificat «Mode Ferroviaire, classes 1, 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9»

Prérequis

- Avoir suivi le module Recyclage Conseiller à la sécurité : rappels, structure et nouveautés (PCRE37), et/ou recyclage route chimique (PCRE38), et/ou recyclage route classe 2 (PCRE40) et/ou recyclage route classe 1 (PCRE39) selon les options choisies pour l'examen
- Disposer d'une adresse mail unique

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 15 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Distanciel synchrone, test de compétences numériques disponibles sur aftral.com
- En langue française
- La formation est basée sur des applications pratiques : les participants devront se munir du RID et de l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices, cas pratiques, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



RECYCLAGE CONSEILLER A LA SECURITE : mode ferroviaire option chimique et/ou classe 2 et/ou classe 1

Objectifs généraux

- Développer les connaissances nécessaires à l'obtention du renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode ferroviaire spécialité chimique

Les plus de la formation



- Des moyens matériels performants et innovants
- Des supports digitaux adaptés
- Une formation active et inter active avec des exercices issus des annales du CIFMD et des cas pratiques correspondant aux modalités d'examen
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation finale : préparation à l'examen de recyclage à l'aide de cas pratiques (QCM)

Validation

- Attestation de formation
- L'apprenant pourra se présenter à l'examen pour l'obtention du Certificat de formation pour les Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Non
- Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5770>
- Code RS : 5770
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 06/02/2019)
- Code Certif Info : 112761



Agrément

- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
- Vérification du respect des prérequis - Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation - Modalités pratiques - Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle de cours Zoom Room

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Développer les connaissances nécessaires à l'obtention du renouvellement du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode ferroviaire spécialité chimique Vérifier les acquis par des exercices pratiques	7 h 00
Rappel des points abordés en tronc commun : La mise à niveau des connaissances techniques se fera à travers l'utilisation de cas pratiques permettant la validation réglementaire ainsi que le savoir-faire nécessaire pour cette spécialisation.		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
Rappels Fer chimique - Contexte réglementaire : - RID, OTIF, COTIF - Arrêté TMD 1.1.3.6 - Colis à main - Ferroutage - Formation 1.3 - Plan d'urgence gare de triage - Placardage et signalisation des wagons : - Wagons colis - Wagons quantités limitées - Wagons citernes - Wagons avec citernes amovibles, - Conteneurs-citernes, - Citernes mobiles, - Wagons pour vrac, - Grands et petits conteneurs pour vrac, - Documents de bord : - Déclaration de transport de marchandises dangereuses (contenu détaillé) - Certificat d'empotage - Consignes écrites selon le RID - Chargement dans les wagons : - Interdiction de chargement en commun - Précautions de chargement - Sûreté - Dérogations envois militaires - Transport en colis express - Règles applicables au transporteur ferroviaire - Arrêté TMD : - Article 15 - Article 16 - Annexe II - Obligations : - Obligations relatives du chargeur / déchargeur / transporteur et du gestionnaire de l'infrastructure - Sanctions relatives au transport des matières dangereuses		Salle de cours Zoom Room Ressources pédagogiques Cas pratique : QCM
Rappels Fer classe 2 : - Etiquette de manœuvre n°13 - Bande orange - Contrôles périodiques des wagons citernes		

Rappels Fer classe 1 :

- Etiquette de manœuvre n°13 et n°15
- Dérogations envois militaires
- Disposition W2 au 7.2.4
- Distance de protection

La partie concernant le cas pratique se déroule sous la forme de questions à choix multiples, avec une seule réponse correcte, correspondant ainsi aux modalités d'examen de recyclage.

Des QCM seront donnés aux stagiaires en fonction des options présentées à l'examen : ferroviaire chimique et/ou classe 2 et/ou classe 1.

Le QCM fait l'objet de corrections en groupe, d'analyse et de synthèse.

N° SEQUENCE		DUREE
2	Dresser le bilan et la synthèse de la formation	/
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle de cours Zoom Room

Modalités techniques des formations distancielles : Disposer d'un environnement technique de travail adapté, cf. [fiche PREREQUIS TECHNIQUES](#)